

Contrat social France Renault Group

Négociation du 28 novembre 2024, les dernières avancées.

Evolution des négociations : Périmètre France hors RRG



Protection face à l'activité partielle (non-cadres) :

- Application rétroactive à la date d'ouverture des négociations, 26 septembre 2024



Protection dispositif Mutuelle (cadres et non-cadres) :

- PMSS 2025 pris en charge (+1,6% - soit 2.26 euros par salarié par mois)



Evolution des négociations : Périmètre France (cadres et non-cadres)

- 6 jours de préparation à la retraite dès 60 ans + 8 jours de congés formation = 14 jours acquis de fait.
- Dispense d'activité adaptée (D2A) - Reconnaissance RQTH, incapacité, invalidité : durée de 3 ans avec indemnisation brute annuelle de 72 %



GEPP - Les leviers

- Ajustements effectifs : DA : durée maximale de 3 ans à 72% de la rémunération brute (maintien des cotisations retraites à 100%)

Evolution des négociations : Périmètre France (cadres)



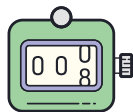
Temps de travail (cadres)

Exceptions :

- Ajustement jours RTT (hors Alpine Racing et RRG)
- Congés ancienneté (hors Alpine Racing)
- Séances samedi (hors Alpine Racing)

- Forfait à 218 jours avec flexibilité des RTT selon nombre de jours fériés dans l'année
- Acquisition de congés d'ancienneté (5+2) :
- 5 jours selon temporalité suivante :
- 1 jour à 2 ans, 2 jours à 8 ans, 3 jours à 15 ans, 4 jours à 20 ans, 5 jours à 25 ans
- 2 jours de bonus : à 33 ans (1jour) et à 35 ans (1jour)
- Séances de travail le samedi ou jour férié : acquisition CTI ou paiement à 100% (plafonné à 1,7 PASS)

Evolution des négociations : Périmètre EIF élargi (Nouvel établissement Ile de France + Toulouse + Sofia) population ingénierie et tertiaire



Maitrise des compteurs congés (cadres et non cadres)

NEW !! Cadres manufacturing : Acquisition de 6 CTI

- Congés à prendre dans l'année d'acquisition
- Bascule de 5 jours de CP vers le CTI
- Bascule de 10 CTE dans un compteur spécifique ouvert jusqu'en 2027
- Les jours de CTE supérieurs à 10 jours sont basculés dans le CT
- CTI plafonnée à 15 jours au lieu de 10 jours
- Acquisition intégrale en CTI (hors journée de solidarité) : exception cadres du manufacturing : 6 jours de CTI, le reste en CTE
- Majoration heures supplémentaires pour les cadres au-delà du forfait 218 jours :
 - 219 à 221 jours : Majoration de 10%
 - 221 à 235 jours : Majoration de 15%
- Valorisation financière de l'ancienneté :

Renault SAS, Ampere SAS, Ampere Cléon, Ampere AST, The Remakers : +1% à 10 ans et +1% à 20 ans

SOVAB et SFKI : primes spécifiques à 20 ans, 30 ans et 40 ans (idem aujourd'hui)

Autres entités : aucune disposition (idem aujourd'hui)

Evolution des négociations : Périmètre France hors Alpine Racing et Sodiam2 (cadres et non cadres)



Télétravail :

- 2 jours de télétravail par semaine + pocket de 35 jours.
- Semaines complètes possible dans la limite 3 semaines par an.
- Aménagements spécifiques (situation médicale, famille mono parentale, proche aidants ...)
- Application en septembre 2025 (au lieu de janvier) pour les entités sans dispositif dans les meilleurs délais techniques
- Maintien pocket à 50 jours manufacturing / logistique